

Hissène Habré obtient la suspension de son procès jusqu'au 7 septembre

Par Christophe Châtelot ([journaliste/christophe-chatelot/](#)) (Dakar, envoyé spécial)

LE MONDE Le 22.07.2015 à 06h31 • Mis à jour le 22.07.2015 à 10h39



Hissene Habre (habillé en blanc) au tribunal à Dakar, Sénégal, le 20 juillet 2015. Crédits : SEYLOU DIALLO / AFP

Que pèsent quarante-cinq jours supplémentaires lorsque l'on a déjà attendu vingt-cinq ans ? Mardi 21 juillet, les parties civiles représentant les victimes d'Hissène Habré (président du Tchad entre 1982 et 1990) tentaient de se rassurer après la décision du président des Chambres africaines extraordinaires d'ajourner le procès de l'ancien président tchadien au 7 septembre. Le temps que ses avocats commis d'office ce même jour prennent connaissance de son dossier d'inculpation pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerre. Souleymane Guengueng, fondateur de l'Association des victimes des crimes du régime d'Hissène Habré, se rassurait : « *Je sais qu'il sera jugé et finira sa vie en prison.* » On les sentait pourtant un peu sonnés et déçus, après tant d'années de combat, par le premier coup porté par le camp adverse contre leur « *procès historique* ».

Car Hissène Habré, lui, jouissait du moment. Il suffisait de voir l'ancien guerrier du désert sortir de la salle d'audience, comme un boxeur, bras en l'air, poings serrés, criant « *Allahou akbar !* », pour se dire que le premier round de son procès avait tourné à son avantage. Mais pourra-t-il en gagner d'autres ?

Si Souleymane Guengueng et les autres sont si confiants, c'est que le dossier judiciaire de l'accusé est lourd. Des témoignages et enquêtes accréditent la thèse de dizaines de milliers de personnes exécutées sommairement ou mortes en détention sous son régime répressif. Et pourtant, Hissène Habré, 72 ans, fait toujours peur. Plus là où il menait une sale guerre, mais dans la salle d'audience du palais de justice de Dakar, vingt-cinq ans après sa fuite de N'Djamena, défait, battu. Avocat français au nom du collectif des parties civiles, William Bourdon redoute que l'accusé ne cherche à « *saboter, paralyser, asphyxier une justice dont il ne veut pas, tant il redoute le verdict qui le menace* ».

Car ce report ne doit rien à une péripétie procédurale. L'ancien guérillero a ordonné à ses avocats de ne pas venir plaider sa cause dans un procès qu'il juge « *joué et perdu d'avance* », selon l'un de ses défenseurs, le Français François Serres, et dont il tente, en vain, de contester la légalité devant les instances internationales.

Mutisme assourdissant

Le président des Chambres, le juge burkinabé Gberdao Gustave Kam, ne pouvait faire autrement, « *pour qui veut un procès équitable et impartial* », que de commettre d'office trois avocats et de leur laisser le temps de digérer le résultat de dix-neuf mois d'instruction. Les parties civiles y ont vu un piège. Qu'Hissène Habré récuse ces défenseurs désignés par d'autres que lui à l'issue des quarante-cinq jours de suspension, qu'il réitère cette manœuvre, et le procès serait bloqué. Les mots du procureur général des CAE, le Sénégalais Mbacké Fall, les ont rassurés : « *Les avocats ont été nommés dans l'intérêt de la justice, pas de l'accusé, il ne pourra pas les récuser.* »

En revanche, Hissène Habré leur enjoindra probablement de ne piper mot. Il est également probable que l'accusé – qui impose sa ligne de défense – refusera de collaborer avec ses nouveaux avocats. Fort de l'expérience des derniers mois, le président du tribunal ne pouvait que constater que sa « *stratégie de défense est le silence* ». D'où les interrogations de Reed Brody, de l'ONG Human Rights Watch, cheville ouvrière de ce procès : « *Puisqu'ils ne parleront probablement pas, que lui se taira, pourquoi lui donner autant de temps ?* » Accessoirement, ce contretemps va augmenter les frais de fonctionnement des CAE dont le budget, pour un procès de trois mois, est déjà serré (7,4 millions d'euros, contre 220 millions d'euros par an pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone).

Hissène Habré se tait depuis son arrestation, il y a deux ans, que ce soit durant l'instruction ou au tribunal, comme mardi, à l'exception de sa sortie provocatrice. Et il ne s'adressait pas directement aux juges, mais à ses quelques partisans présents. Ce fut aussi le cas, lundi, pendant son coup d'éclat, sous l'œil des caméras, avant l'entrée des magistrats dans la salle. Son comportement préfigure peut-être ce qui se passera à la reprise du procès en septembre : multiplier les incidents d'audience pour se faire expulser de la salle. « *C'est une défense de désertion, assène M^e Bourdon, parce qu'il sait que, face au regard des victimes, il devra baisser les yeux.* » Un mutisme assourdissant pour les familles brisées par sa terreur, qui n'espèrent sûrement pas d'excuses, mais des explications et au moins une confrontation.